RENCONTRE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA POLITIQUE-CADRE CONTRE LE HARCÈLEMENT DU RÉSEAU DES FEMMES DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ACTIVITÉ

Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
Visioconférence
19 mars 2021

DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE

- Mme Maryse Gaudreault, vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF
- Mme Anne-Marie D'Amours, directrice de cabinet de la vice-présidente
- Mme Claudia Rousseau, directrice du Vivre-ensemble et de la prévention du harcèlement
- Conseillère en relations interparlementaires et internationales

AUTRES PARTICIPANTS

- Mme Françoise Schepmans (Belgique), vice-présidente du Réseau
- Mme Euthanie Nyirabega (Rwanda), membre
- Mme Simona Bucura-Oprescu (Roumanie), membre
- Mme Marie-France Lalonde (Canada), membre
- Mme France Gélinas (Ontario), membre
- Conseiller du Secrétariat de l'APF

CONTEXTE

La présidente a convoqué cette deuxième réunion virtuelle du Groupe de travail pour l'adoption d'une politique cadre contre le harcèlement par l'APF. Elle a invité les femmes du Réseau intéressées à faire partie de ce groupe de travail à l'automne dernier, selon un principe de représentation de chacune des régions de l'APF.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Effectuer un retour sur les éléments discutés lors de la première rencontre afin de présenter les changements effectués : définition du harcèlement et champ d'application.

- La proposition faite aux membres concernant la définition du harcèlement est de conserver trois options : celle rédigée par le Groupe de travail, celle de l'ONU et celle de la Convention de l'OIT sur le harcèlement au travail. Par ailleurs, des exemples de harcèlement psychologique et sexuel ont été ajoutés à la demande des membres. Lors de cette deuxième séance, elles ont également demandé que la notion de harcèlement en ligne soit ajoutée.

Bénéficier de l'expertise de Madame Claudia Rousseau, directrice du Vivre-ensemble et de la prévention du harcèlement à l'Assemblée nationale du Québec pour discuter d'autres éléments contenus dans la politique-cadre.

- Madame Rousseau a parlé des actions de prévention et de sensibilisation qui doivent accompagner une politique. Il importe que la politique soit claire et indique les comportements attendus. Une campagne de sensibilisation à grand déploiement est un outil très efficace afin de rejoindre toutes les personnes visées par la politique et elle contribue à faire évoluer la culture. La campagne peut comprendre des affiches avec un logo, des vidéos, des outils papier et autres. Des formations obligatoires doivent aussi être données, un comité d'employé(e)s et d'élu(e)s doit être mis en place et une personne ressource dédiée au harcèlement au sein de l'organisation identifiée.

- Les mécanismes de résolution ont par la suite été abordés de manière introductive. Madame Rousseau a expliqué que les mécanismes n'ont pas le même objectif : le mécanisme informel vise à faire cesser les comportements, tandis que le mécanisme formel a pour but que la nature de la situation soit qualifiée, pour qu'ensuite des actions la fasse cesser et rétablissent le climat.

Échanger sur la lutte au harcèlement au sein de l'APF même.

- Les membres du Groupe ont abordé la possibilité de travailler sur des outils qui pourraient s'appliquer au sein de l'APF même. Elles pourraient prévoir des mécanismes afin de prévenir et gérer le harcèlement lors des activités internationales, signaler quels comportements sont attendus des membres et lesquels indésirables, et prévoir des mécanismes lorsque nécessaire. Les membres ont souligné leur intérêt, alors le Groupe de travail veillera à inclure cet enjeu dans une prochaine séance de travail.

STATISTIQUES

6	6
participantes et participants	parlements représentés

SUIVIS

Les documents de contenu qui ont été discutés seront transmis aux membres du Groupe de travail à la suite de cette rencontre, dont des exemples de campagne de sensibilisation sur une politique contre le harcèlement et de rapports annuels sur leur mise en œuvre.

Les membres du groupe de travail ont convenu de se réunir virtuellement une autre fois ce printemps. L'avancement des travaux sera également présenté lors de la prochaine réunion du Réseau des femmes parlementaires ainsi que de celle du Bureau de l'APF.